Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 031-243100732-20261012-202610098C-DE

Situation et évolution de l'accueil de la Petite Enfance [illegible] 2026

L'accueil du jeune enfant constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales.

Il participe à l'attractivité du territoire, favorise la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et contribue à l'épanouissement des enfants dès leur plus jeune âge.

Depuis 2021, le secteur de la Petite Enfance connaît des évolutions importantes liées aux changements démographiques, aux attentes des familles et à l'adaptation de l'offre d'accueil.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a vu une augmentation de ses structures collectives et individuelles permettant de répondre à la diversité des besoins des familles :

	2021	**2026**
Nombre de crèche	3	3
Nombre de micro-crèche	0	6
Nombre d'assistants maternels	140	146
Nombre de Garde d'Enfant à Domicile	7	10 (en 2024)

Source CAF

En 2026, 73% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil.

Parallèlement **depuis 2022**, on observe **une tendance de la baisse de la natalité et des demandes des familles** :

-**moins 22,45% de naissance** entre 2021 et 2025 sur les Coteaux du Girou ;

-**la demande d'accueil auprès du RPE a baissé de 69%** depuis 2022 (288 familles à 89) ;

-pour septembre 2026 (chiffre au 6 août 2026) sur :

3 crèches : 1 a une liste d'attente et 2 places sont disponibles,

6 micro-crèches : 2 ont une liste d'attente et 4 places sont disponibles,

450 places chez les Assistants maternels, 102 sont disponibles

Malgré ce contexte, l'offre d'accueil poursuit son évolution et son adaptation.

Les accueils collectifs comme individuels s'attachent à :

-maintenir une offre de proximité tout en développant des solutions d'accueil diversifiées ;

-améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles ;

-soutenir l'attractivité des métiers de la Petite Enfance ;

-garantir un service de qualité répondant aux exigences réglementaires.

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou est devenue l'Autorité Organisatrice du Service Public Petite-Enfance.

Un groupe de travail composé d'élus, responsables des structures d'accueil collectifs et individuels, la CAF, la PMI et les acteurs de la Petite-Enfance ont rédigé le Plan Pluriannuel du SPPE, validé par le conseil communautaire du 9 décembre 2025.

En 2026 les enjeux pour le territoire des Coteaux du Girou est :

-**d'adapter l'offre aux besoins constatés ;**

-préserver un maillage territorial équilibré ;

-assurer la pérennité financière des structures ;

-garantir la qualité de l'accueil proposé aux familles ;

-maintenir l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages.

L'accueil de la Petite Enfance demeure une politique publique essentielle au service des familles.

Dans un contexte marqué par une baisse de la démographie et de la demande des familles, mais également par le développement croissant des micro-crèches, l'augmentation du nombre d'assistants maternels et le recours accru à la garde d'enfants à domicile, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou doit poursuivre l'adaptation de son offre afin de garantir, sur l'ensemble du territoire, un accueil équilibré, de qualité et durable.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 031-243100732-20261012-202610098C-DE

Le 2 juillet 2026, la mairie de Verfeil a transféré à la Communauté de Communes une demande d'autorisation de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Le projet prévoit d'ouvrir une micro-crèche sur la commune de Verfeil, pouvant accueillir 12 enfants.

Conformément à la loi du 1er janvier 2025, la C3G est Autorité Organisatrice pour donner ou non son accord à toutes nouvelles installations d'un accueil collectif du jeune enfant.

Au regard du contexte actuel, il est recommandé de ne pas autoriser l'ouverture d'une nouvelle micro-crèche sur le territoire des Coteaux du Girou, celle-ci risquant d'accentuer le déséquilibre déjà constaté dans l'offre d'accueil du jeune enfant.